

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 9 avril 2024

N° VA_DEL2024_70

**Objet : Requalification des espaces publics du quartier de la Résidence -
secteur des "Musiciens" - financement**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAEY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Dans le cadre des travaux de rénovation urbaine et en accompagnement des réhabilitations réalisées par le bailleur Vilogia sur le quartier de la Résidence – secteur dit des Musiciens -, la Métropole européenne de Lille (MEL) et la Ville ont décidé d'engager un programme de réaménagement des espaces publics, voiries et autres espaces verts sur ce secteur.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage du chantier mi 2024 pour une durée estimée de 24 mois.

Par délibération n° VA_DEL2023_196 en date du 19 décembre 2023, la Ville a conclu au profit de la MEL une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de génie civil nécessaires pour le renouvellement de l'éclairage public.

Par ailleurs, les travaux de renouvellement du matériel d'éclairage (hors génie civil) qui feront l'objet de recherche de cofinancement, et d'accompagnements paysagers sont parallèlement à prévoir.

Le cout de ces travaux est estimé à 500 000 €TTC imputables sur les exercices 2024 à 2026 dans les limites suivantes :

Année	2024	2025	2026
Montant	180 000 € TTC	200 000 € TTC	120 000 € TTC

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 19 mars 2024, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'approuver le programme de travaux présenté ci-dessus ;
- d'inscrire les crédits nécessaires sur les budgets 2024 et à venir ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet - opération 201607 VNRRES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 12 avril 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240409-202497-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 11 avril 2024